

**Axe n° 6 :  
Ralentissement des écoulements**

**Action 6.1**

**Limiter les ruissellements et  
l'érosion des sols sur les  
affluents du Préconil, en  
particulier sur le vallon du Pey**

**Objectifs**

Limiter le ruissellement et le temps de réponse de vallons naturels par une gestion forestière raisonnée,

Réduire le transport solide excédentaire en direction de l'aval,

**Description de l'action**

Le vallon du Pey est un cours d'eau affluent du Préconil qui draine un petit bassin versant de 570 ha présentant des caractéristiques très favorables au ruissellement : fortes pentes, sols peu infiltrants, nombreuses pistes forestières sauvages, sylvopastoralisme, débroussaillage et entretien de pare-feux, incendies récents... Le potentiel d'érosion et de transport solide est ainsi important.

Ce transfert de sédiments excédentaire s'accompagne d'une banalisation des milieux aquatiques, notamment du ruisseau du Pey, par comblement du lit mineur. Il s'agit de la principale cause de non atteinte d'un bon état morphologique du cours d'eau.

Au regard de ce constat, une étude pilote spécifique aux pistes forestières a été réalisée au niveau faisabilité. Elle a préconisé des dispositifs visant à réduire les ruissellements et l'érosion des pistes forestières privées sur le vallon du Pey. Les pistes DFCI étant déjà gérées par ailleurs, elles ne feront pas l'objet de travaux prévus dans cette action, mais bénéficieront d'une simple adaptation des modalités de débroussaillage. En préalable à la validation du scénario d'aménagement, il a été réalisé une concertation préalable de manière à prendre en compte les points de vue des différents usagers (éleveurs, chasseurs) et des services de secours (gendarmerie, SDIS). Sur les pistes forestières concernées, il est prévu les actions suivantes :

- Sur les pistes à conserver :
  - Traitement des plateformes : sur les pistes très dégradées et/ou en forte pente, il est préconisé une remise en état par des techniques adaptées : rechargement, compactage, broyage en place avec ou sans apport de liant. Cette mesure favorise l'infiltration et contribue donc à réduire les ruissellements.
  - Création de revers d'eau terrassés, maçonnés ou bétonnés à des intervalles adaptés au profil en long, comblement des ornières et arasement des bourrelets pour permettre l'évacuation et la diffusion des eaux de ruissellement. Ces dispositifs contribuent à gérer les ruissellements en les dispersant, évitant ainsi l'effet de canalisation des débits.

**L'action dans le PAPI**

**Objectif stratégique :**  
*Réduire le risque inondation en restaurant au mieux un fonctionnement plus naturel des bassins versants*

**Orientation stratégique :**  
*Améliorer l'infiltration et limiter le transport solide sur les bassins*

**Localisation**

*Bassins versants du Vallon du Pey et du Couloubrier*

**Lien avec la SLGRI**

**Grand Objectif concerné :**  
**G02 :** Augmenter la sécurité des personnes en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques

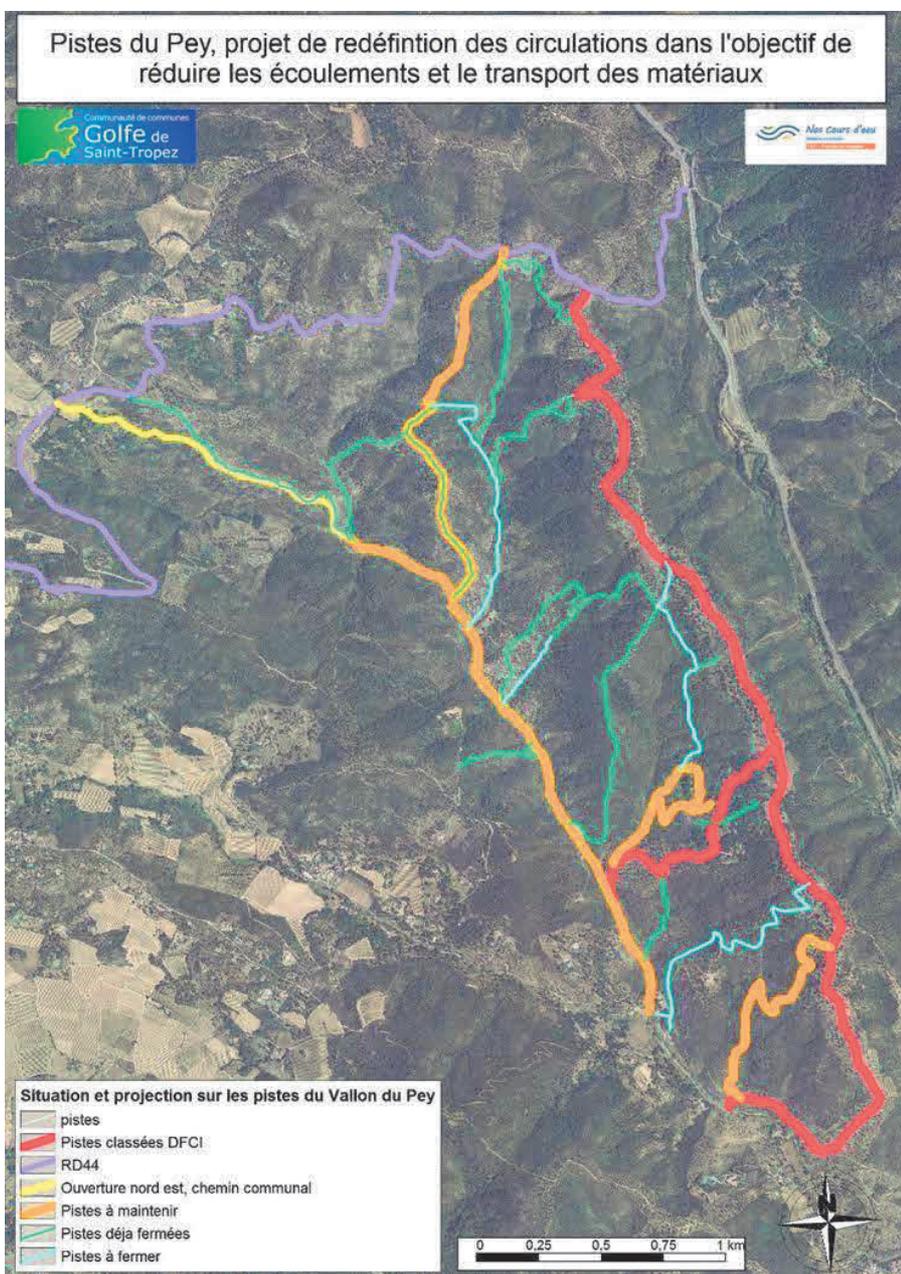
**Thème prioritaire concerné :**  
Ruissellement

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

- Sur les pistes à supprimer :
  - Renaturation pour éviter toute érosion : soutien de la reconquête végétale par scarification, rainurage, pose de fascines, épandage de broyat, revers d'eau, enherbement ...



Cette action nécessite avant la mise en œuvre de ces travaux la réalisation d'études d'exécution sur la base de l'étude de faisabilité, la conduite des démarches foncières auprès des propriétaires et l'élaboration des dossiers réglementaires.





## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Ce site du vallon du Pey est un site pilote à l'échelle communautaire. Ainsi, à partir des travaux réalisés et des résultats obtenus, un retour d'expérience de ce dispositif sera réalisé. Il s'agira de :

- De dresser un diagnostic des pratiques d'entretien et de gestion forestière,
- De préciser les mesures à tester,
- D'identifier les sites favorables aux tests,
- De mettre en œuvre les mesures,
- De les suivre durant plusieurs années,
- De dresser un bilan des mesures.

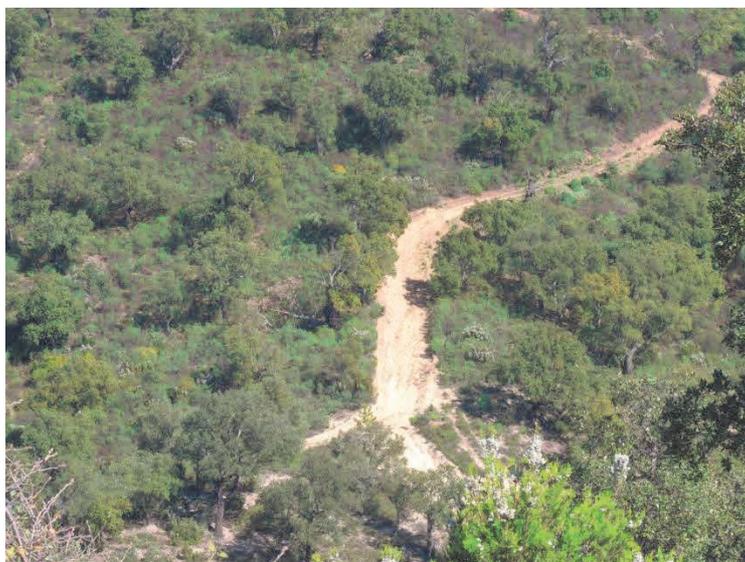


Illustration d'une piste à fermer et à renaturer

L'objectif de ce retour d'expérience est d'identifier les solutions pertinentes pouvant être extrapolées sur le reste du territoire du PAPI. Il sera réalisé, à moyen terme et ne rentre pas dans le cadre du présent PAPI.

Le coût des travaux a été estimé suivant la décomposition suivante :

- Création de revers d'eau : 70 000 €HT,
  - Renaturation : 40 000 €HT,
  - Traitement de plate-forme : 70 000€HT.
- Soit un total de : 180 000€HT

Les montants d'investissement sont estimés en considérant les prestations et ratios suivants :

- MOE et études d'exécution complémentaires (géotechnique, topographie) (7%) : 12 500 €HT
- Etudes réglementaires et foncières (2%) : 3 500 €HT

Soit un montant d'investissement de 196 000 €HT, arrondi à 200 000 €HT.

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



### Déroulement des opérations

**Durée globale : 2 ans**

**Montant estimatif :  
200 000 € HT**

**Portage de l'action**  
Maîtres d'ouvrage : CCGST

**Partenaires techniques :**  
services techniques des communes, ONF, SDIS83, CD83...

### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission travaux de la CCGST (Cf. action 0.2).

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Cette action est à initier dès labellisation du PAPI. Elle est programmée les deux premières années du PAPI.

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Travaux de rationalisation des pistes DFCI	CCGST	200 000 €	80 %	20 %	Financement potentiel	0 %-	0 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			160 000 €	40 000 €		0 €	0 €

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Rapports d'étude des différentes phases du projet
- Travaux réalisés
- Dépenses engagées